

**Rapport de la commission du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen
concernant**

- **l'adoption de l'addenda au Plan directeur communal de 1997 - Plan directeur communal « Secteur Sud-Ouest » (PDCom « Secteur Sud Ouest ») ;**
- **l'adoption du Plan partiel d'affectation "Les Quatre-Vingts" (PPA) et de son règlement (RPPA) ;**
- **l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE);**
- **l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par les deux enquêtes publiques;**
- **l'octroi d'un droit de superficie à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) gravant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts d'une surface de 223'986 m².**

et

- **une demande de crédit de Frs 830'000.-- pour participer aux frais engagés par le promoteur et pour entreprendre les travaux d'équipement liés à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 11 juin 2008 à l'hôtel de Ville, puis le 17 septembre 2008, sur place (aux lieux dit les « Quatre-Vingts »), puis à l'hôtel de Ville en présence de Mme Borter et M. Bonvin

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Gloria Capt, Hélène Grand, Carmen Tanner, Françoise Weissbrodt (1ère séance), Sarah Winteregg, Stéphane Balet, Daniel Bercher, Pierre-André Michoud, Dino Petit (2ème séance) et David Wulliamoz.

La délégation municipale était composée de MM. le Syndic Rémy Jaquier, le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et de M. Aubert Responsable de l'urbanisme (URBAT).

Le résultat du vote de la commission a conduit à une situation particulière. L'avis de droit du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) a préconisé le dépôt d'un rapport qui contenant deux parties, représentent chacune d'elle une partie de la commission. La première partie rapporte les arguments des partisans de ce préavis alors que la deuxième les arguments des opposants.

Partie 1:

Durant la première séance, le projet a été présenté dans les détails et la municipalité a répondu avec satisfaction à l'ensemble de nos questions. La deuxième séance nous a permis d'avoir la vision de Mme Borter sur ce projet qui a bien évolué et également d'entendre M. Bonvin sur l'intégration des bassins au projet GESORBE.

Le projet de bassin généralités

Le projet a commencé depuis un peu plus de 10 ans. Il a rencontré de nombreuses difficultés. Il a fallu rechercher un endroit plat. Le canton a proposé Yverdon-les-Bains en fonction de la piètre qualité des sols. Puis une fois l'emplacement trouvé, plusieurs oppositions au niveau de l'élaboration du projet ont été formulées. Ensuite les installations prévues ont été soumises à étude d'impact. La municipalité propose ce projet de bassin comme un nouveau paysage qui offre une transition entre la ville et la campagne.

En 10 ans les sports de glisses ont évolué. Ces évolutions permettent au wakeboard, ski handicap et ski nautique de se faire tracté par téléski. Le concept a donc dû être adapté pour que le grand lac comporte 2 téléskis, dont un avec obstacles. Ces nouveaux aménagements seront plus ludiques et plus rentables.

Laurent Gafner qui représente les intérêts du wakeboard dans ce projet nous a précisé également que le wakeboard a aussi beaucoup évolué. La tractation bateau est abandonnée en faveur de la tractation téléski. Selon lui, le wakeboard tracté est en train de devenir la tendance principale. Dans le cas de ce projet, la profondeur de 1.5 mètre du bassin est insuffisante pour faire du wakeboard tracté par bateau. C'est pourquoi le wakeboard se fera uniquement sur le bassin avec téléski. Le wakeboard tracté bateau ou téléski sont deux sports différents. Selon certains, il est peu probable que les adeptes du bateau soient intéressés par venir s'entraîner sur le bassin avec téléski.

En Allemagne, 38 installations de ce type sont en activité.

Plan d'eau sur le lac

Pour certains commissaires, il est étonnant qu'une solution sur le lac n'ait pas été recherchée, à l'instar de l'événement « Estawake ». L'aviron se pratique régulièrement sur le lac. Mme Borter rétorque que plusieurs compétitions ont dû être annulées en Suisse à cause des vagues et que c'est pour cette raison qu'elles se font actuellement à l'étranger (en France voisine).

Impact touristique

Le calcul des nuitées se fait en général sur les participants et leurs accompagnants. Les nuitées comprennent des nuitées camping, mobilhome ou hôtel. De l'avis de Mme Borter, les chiffres présentés sont exagérés.

Fin de l'exploitation

Après 30 ans, dans le cas d'une reprise des installations par la commune. L'état du site pourra être conservé. C'est un nouveau paysage, un plus pour l'aménagement au sud de la ville, qui pourra accueillir balades, pêches, etc...

Financement

Parmi les 38 installations allemandes, qui sont rapportées comme rentables, 4 d'entre elles sont identiques à celle projetée à Yverdon. Des données financières actualisées nous ont été transmises par les promoteurs. (c.f. annexes)

La commune finance 5% du projet et participe à l'aménagement de la parcelle. Les autres partenaires de ce projet seront: La CISIN, Swiss Olympic, le canton de Vaud, le fonds du sport, le fonds d'équipement touristique. Selon Mme Borter, en tout entre 55-60% du budget ont été trouvés. Ce pourcentage inclut la participation de la confédération alors que la CISIN ne s'est pas encore prononcée formellement.

La participation privée semble grande (33%). Il est mentionné que dans le sport il est relativement aisé de trouver des sponsors privés. Mme Borter précise que sans faire de recherche de fonds (à cause du projet peu avancé) 10% ont déjà été trouvés parmi des passionnés.

Dans tous les cas, la municipalité rappelle que si le financement n'est pas assuré, elle ne délivrera pas le permis de construire.

Infrastructures

Plusieurs questions ont été posées concernant les infrastructures et qui sera responsable de quoi.

- **Pompage des eaux**

Le pompage des eaux demande un concession. L'aménagement sera à charge du promoteur. Le pompage pourrait éventuellement se faire par gravité.

- **Déblaiement et entretien des berges des bassins**

C'est le promoteur qui est responsable de l'entretien de la parcelle. La tenue des berges sera assurée par du génie végétal. Le fond des bassins sera stable. Dans le budget de fonctionnement un gros entretien des berges est envisagé tous les 5 ans.

- **Location de la parcelle**

La parcelle est actuellement en location à un maraicher. Aux dires des locataires, se sont des terrains à moindre rentabilité. Lors de chaque inondation, une réduction (du loyer) est toujours demandée. Dans le cadre du projet de bassin, les 6 premières années seront offertes. A côté de cette « réduction », le loyer sera calculé comme zone agricole et non zone de loisirs.

- **Accès routier et parking**

L'accès routier au parking par les Vuagères doit supporter 40'000 voitures. L'aménagement routier et le parking sont à la charge du promoteur. Le parcage le long du chemin des plantages sera aménagé (dans le cadre d'un autre préavis) et pourra être utilisé en cas de fortes affluences.

- **Eaux usées - Eau claire**

L'acheminement des eaux usées et eaux claires est à la charge du promoteur.

- **Mobilité**

Sur le plan original, les notions de mobilité n'ont pas été intégrées ni étudiées. Les plans de mobilité n'étaient pas demandés en 2005. Concernant la desserte des bus, selon la délégation municipale, le projet d'agglomération devrait apporter du changement.

Le projet GESORBE

Le projet de gestion de eaux de la plaine de l'Orbe est un très grand projet qui n'est pas prêt d'être terminé. M. Bonvin, Ingénieur en génie civil, spécialisé en hydrologie, responsable de l'étude Gesorbe, nous a présenté ce projet et les implications que les bassins ont avec celui-ci.

Le projet prend en compte tout l'ancien marécage jusqu'à la ville d'Yverdon non comprise. Tous les canaux et cours d'eau n'ont plus la capacité d'absorber les eaux de ruissellement à cause de la perte de déclivité des canaux. (Avec le temps, jusqu'à 2m de niveau ont été perdu par le tassement de la plaine)

La faible taille des bassins n'influence pas vraiment le projet. Mais Gesorbe a intégré les plans d'eau, en effet, ceux-ci sont intéressants dans la possibilité de rétention d'eau. Il permet de faire une sorte de tampon. (1m de hauteur d'eau - 100'000 m³).

Un canal de contournement de la ville et d'accès au lac devrait être prévu. Si les bassins ne se font pas, ce canal pourra absorber l'accumulation prévues initialement dans les bassins. Mais le canal est quand même nécessaire si les bassins sont disponibles.

○ La zone de compensation

La zone de compensation fait 7 hectares. Il s'agit d'inonder cette zone pour 3-4 semaines en avril. Un accord doit être passé soit avec le service cantonal des eaux soit avec la FSSW concernant l'inondation des zones de compensation.

Il ne sera pas tout le temps nécessaire d'inonder car souvent cette zone est déjà inondée naturellement par la nappe et le canal. En période sèche, il faudra prendre sur la thièle ou sur le canal occidental.

M. Bonvin nous signale, concernant les limicoles, qu'il existe, dans le cadre du projet Gesorbe 2 grandes zones de 70 hectares prévues pour ces oiseaux.

○ La nappe phréatique

Le projet met la nappe phréatique à l'air libre, alors que la tendance actuelle veut que l'on garde les nappes phréatiques couvertes. Suite à cette remarque, M. Bonvin ne semble pas inquiet. Selon lui, l'eau n'est pas stagnante et peut être régénérée. Il n'y a pas de risque de pollution.

Les questions environnementales ont été intégrées au projet Gesorbe. Par exemple, il protège la nappe des décharges (en les surélevant) en cas d'inondations. M. Bonvin a terminé son exposé en nous rappelant que les nappes phréatiques sont ingérables.

Les jardins familiaux

Une partie des terres sont prises sur la zone d'extension des jardins familiaux. Selon la municipalité l'offre actuelle semble correspondre à la demande. En cas d'une demande plus élevée, la municipalité semble vouloir trouver une solution.

Conclusion

Après 2 séances, la commission n'a pas longuement délibéré, les positions étant déjà bien arrêtées. C'est donc à 4 pour, 4 contre et une abstention que la commission vous propose de prendre en compte les éléments cités dans ce rapport.

Une partie de la commission vous recommande donc d'accepter les articles 1-10 du préavis.

En effet les précisions apportées et la rencontre avec les initiants ont montré que ce projet est techniquement faisable. Les questions du financement et du budget de fonctionnement ne sont pas évidentes mais, grâce au dynamisme des initiants, semblent possible.

Ce projet a un potentiel pour accroître le rayonnement de la ville au niveau sportif tout en jouant sur le thème de l'eau. Il existe également un potentiel de retombées économiques. Pour les initiants, ce projet est un pas vers notre jeunesse. Pour la commune, le prix est relativement peu élevé en comparaison des avantages potentiels.

Le rapporteur : David Wulliamoz

Partie 2:

Le rapporteur : D. Petit